



Communiqué de presse

Depuis le début de l'année 2007, la Direction de Royal Air Maroc a tenu régulièrement des réunions avec les Représentants du corps des pilotes (A.M.P.L. et délégués du personnel navigant technique) et proposé l'élaboration d'un statut du pilote conforme à l'évolution récente des réglementations, tenant compte des contraintes de l'environnement de Royal Air Maroc et des conditions d'exploitation, et propice à la mise en œuvre des aspirations légitimes du corps des pilotes.

En réponse à cette proposition de bonne foi, les représentants des pilotes ne cessent d'exiger la satisfaction en urgence d'un catalogue de revendications diverses allant de l'octroi de billets de faveur supplémentaires à des points touchant à la gestion de la flotte des filiales du Groupe RAM. La dernière liste de revendications, remise le 25 juillet 2008, comporte 72 points dont l'examen sérieux devrait s'étaler sur plusieurs semaines.

Pour appuyer leur démarche, les représentants ont encouragé depuis de nombreux mois les pilotes de la compagnie à perturber la régularité du programme des vols en recourant de manière abusive à des refus de vol sous des prétextes fallacieux comme le recours collectif et concerté aux repos maladies. Ces actes d'indiscipline ont causé un préjudice financier sérieux à la compagnie et sont responsables de la dégradation de sa ponctualité, dont souffrent les passagers et dont la presse nationale s'est largement fait l'écho.

Depuis la mi-juillet de cette année, Royal Air Maroc a été amenée à louer deux avions avec équipage, afin de faire face à ce mouvement de refus de vol, ce qui a permis de limiter les conséquences de cette action sur le niveau de ponctualité des vols de la compagnie.

Conscients de l'impopularité de ce type d'actions, les représentants des pilotes ont tenté de les justifier par le « surmenage » qui serait dû à des programmes de vol non réglementaires imposés par la direction de Royal Air Maroc.

En réponse, la direction de Royal Air Maroc confirme que non seulement les programmes de vols des pilotes sont strictement réglementaires mais que les vols non programmés qui sont demandés en cas d'aléas sont, eux aussi, parfaitement conformes aux règlements et usages en vigueur, lesquels sont dans notre pays parmi les plus respectueux des conditions de travail des personnels navigants. D'ailleurs, les différentes instances administratives et médicales interrogées par Royal Air Maroc suite à cette polémique sans fondement n'ont émis aucun commentaire défavorable aux règles d'engagement du corps des pilotes du groupe Royal Air Maroc. Enfin, le catalogue de revendications présentées par les représentants ne réclame à aucun endroit de diminution formelle de la charge de travail et se contente seulement d'exiger des aménagements des règles de programmation et de repos allant bien au-delà des usages et des réglementations administratives.



Il est donc aujourd'hui démontré que les actes d'indiscipline et les refus de vols concertés ont pour objectif de faire pression sur la compagnie pour la satisfaction de revendications qui vont bien au-delà de la problématique de la programmation.

Il en est de même de la menace récurrente de grève au moment le plus crucial pour les passagers, c'est-à-dire lors de la pointe de retour d'été vers la fin du mois d'août.

En dépit de cette situation et des méthodes d'action injustifiables utilisées par les représentants des pilotes, la Direction de Royal Air Maroc est restée ouverte au dialogue et a tenu compte de la position responsable de refus de la grève prise par une partie importante du corps des pilotes lors du referendum sur la grève organisé par les représentants au début du mois d'août.

Entre temps, la Direction a appelé les représentants des pilotes à une réunion fixée le 19 août 2008 pour organiser la fin des refus de vol et examiner le cahier des revendications présenté.

Lors de cette réunion, la Direction a expliqué qu'elle faisait siennes certaines revendications légitimes présentées telle que le développement de la carrière des pilotes, et a annoncé l'amélioration des conditions de mutation et de promotion des pilotes de Royal Air Maroc en tant que Commandants de Bord au sein des filiales du Groupe. Ainsi, les Officiers Pilotes de Ligne remplissant les conditions techniques requises ont désormais la possibilité immédiate de rejoindre une filiale du Groupe en tant que Commandants de Bord à titre définitif ou provisoire.

Cette décision, prise en réponse à une des préoccupations majeures des Officiers Pilotes, de Ligne se rajoute aux mesures déjà prises en 2006 par la Direction pour combler les déficits dans les emplois de pilote au sein du Groupe RAM et en démocratiser l'accès : gratuité des études de pilote, doublement des promotions d'élèves pilotes, achat de dix avions d'entraînement et enfin transfert de l'Ecole Nationale des Pilotes de Ligne et réalisation d'un campus à Benslimane suite à la fermeture de l'aéroport d'Anfa.

Pour les autres revendications, la Direction s'est engagée à les étudier le plus favorablement possible et a rappelé l'environnement de Royal Air Maroc à un moment où elle devrait consacrer toutes ses forces et ses ressources à affronter le durcissement de la compétition et la hausse du prix du pétrole qui constitue un défi lourd à relever par la compagnie.

La Direction espère que l'ensemble des pilotes et leurs représentants adoptent une attitude plus constructive à même de restaurer un climat serein et de confiance, en vue de la recherche de solutions satisfaisantes pour les deux parties.

La Direction et les Représentants des Pilotes ont convenu d'une prochaine réunion fixée pour le mardi 26 août 2008, pour poursuivre le dialogue engagé.

Casablanca le 19 août 2008